



PLAN LOCAL D'URBANISME

Notice sanitaire

Projet de Plan Local d'Urbanisme révisé, arrêté par délibération du conseil municipal en date du 8 février 2024





L'eau potable, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales

L'eau potable

La compétence Eau potable est assurée par la Communauté D'agglomération Plaine Vallée qui a confié au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDF) la gestion du service sur la Commune d'Enghien-les-Bains.

Le prix de l'eau potable était de 1,89 €/m³ en 2019 à Enghien-les-Bains pour une facture de 120 m³. Il a eu tendance à baisser entre 2008 et 2019.

Qualité de l'eau potable

L'Agence Régionale de Santé d'IDF indique que pour les années 2017 et 2018, l'eau distribuée a été **conforme aux limites de qualité réglementaires**, fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

Elle utilise un indicateur global de qualité qui prend en compte 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

L'indice d'Enghien-les-Bains **pour les années 2017 et 2018 est A : Eau de bonne qualité (échelle de A à D)**.

Ainsi, en particulier pour les paramètres principaux que sont la bactériologie, les nitrates, le fluor et les pesticides, l'indicateur de qualité est toujours A. L'agence indique également que l'eau est peu calcaire.

Quantités d'eau potable

Etant donné qu'il ne reste que peu de terrains constructibles, la population ne devrait pas, dans les prochaines années, augmenter d'une manière qui causerait un manque d'eau potable.

La commune ne possède aucun captage sur son territoire communal, et il n'y a pas non plus de périmètre de protection ou d'aire d'alimentation.

Sources : Observatoire national des services d'eau et d'assainissements, SAGE 2021, ARS IDF

Les réseaux d'assainissement

La compétence assainissement est assurée par :

La Communauté D'agglomération Plaine Vallée pour :

- le contrôle des raccordements au réseau public de collecte,
- la collecte des effluents,
- le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE), pour le transport des effluents

Le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) pour le transport et traitement des effluents

Le prix de l'assainissement collectif est compris entre 1,26 et 2,60 €/m³ en 2019 à Enghien-les-Bains pour une facture de 120 m³.

Capacité des installations de traitement des eaux usées et pluviales

Le SAGE 2021, et notamment ses articles 1 & 2, impose que les programmations urbaines ne doivent pas dégrader significativement le fonctionnement des réseaux et /ou station d'épuration et ne pas induire des coûts de travaux d'adaptation des réseaux d'assainissement excessifs ni de dégradation des milieux récepteurs.

Les projets d'extension ou de requalification urbaine, qu'il s'agisse d'habitat ou d'activité, doivent être mis en perspective :

- des capacités structurelles et fonctionnelles des dispositifs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ;
- de la sensibilité des milieux récepteurs ;
- des niveaux de protection contre les débordements par ruissellement.

Gestion des eaux pluviales

Le SAGE impose que la gestion des eaux pluviales devra se faire à la source, à ciel ouvert, sans rejet au réseau (au minimum pour les pluies courantes, correspondant à une lame d'eau de 8 mm en 24h).

A noter que des mauvais raccordements d'eaux usées branchées sur des canalisations d'eaux pluviales ont déjà participé à la mort de nombreux poissons du lac d'Enghien (Source : Les Echos 06/2021, France 3 08/2020).

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales indique qu'il n'existe que peu de réseaux séparatifs (non-unitaires : eaux usées et pluviales séparées) sur le territoire communal. Les existants se concentrent dans le nord de la commune, autour de la voie ferrée.



La gestion des déchets

Le Syndicat Emeraude s'occupe de la collecte des déchets sur le territoire communal.

Il existe une déchetterie mobile à certaines dates à Deuil-la-Barre. Il existe également un éco-site à Plessis-Bouchard.

Déchets	Fréquence de collecte
Ordures ménagères	6 fois par semaine dans l'hypercentre 3 fois par semaine dans le reste de la ville
Emballages ménagers / papiers/journaux - magazines	1 fois par semaine
Déchets végétaux	1 fois par semaine de mars à décembre (apport volontaire)
Verre	1 fois par semaine
Encombrants ménagers	1 fois par mois
Déchets toxiques et spéciaux / DEEE	1 fois par mois (apport volontaire)

Dans le cadre de son Agenda 21 :

- la ville distribue des **composteurs gratuits** à ses habitants.
- un point d'apport volontaire des déchets verts a été mis en place, chaque samedi, dans les bennes installées au gymnase de la Coussaye

A noter que la ville possède **11 caniparcs**, nettoyés deux fois par jour, et des sacs de ramassage de déjections canines sont disponibles auprès des agents de la brigade verte.

Zones de collecte des ordures ménagères



- Hypercentre : collecte des déchets ménagers 6 fois par semaine
- Reste de la ville : collecte des déchets ménagers 3 fois par semaine

